



Les collectivités

& les Monnaies locales complémentaires

DOSSIER PARTICIPANT



En partenariat avec le Mouvement SOL

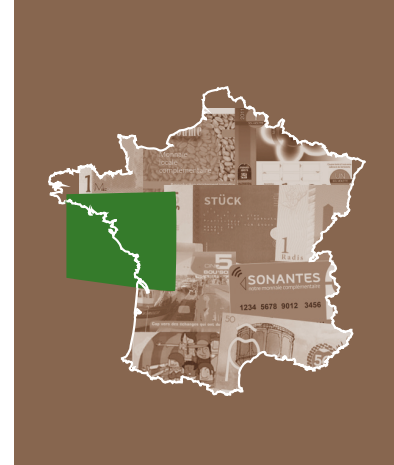


Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire

Les collectivités & les Monnaies locales complémentaires

Jeudi 15 octobre 2015

Nantes



Programme

Animateur de la journée :
Clement Lesort, journaliste

10h ▶ Accueil café

10h30 ▶ Ouverture des travaux

- **Johanna Rolland**, présidente de Nantes Métropole,
- **Jacques Stern**, directeur du Crédit Municipal de Nantes,
- **Christiane Bouchart**, présidente du RTES.

11h ▶ Présentation de SoNantes

par **Frédéric Perrin** et **Marie-Thérèse Panheleux**.

11h30 ▶ Monnaies locales complémentaires, enjeux et défis pour les collectivités locales

- **Darren Hollick**, coordinateur programme européen "Les enseignements du programme européen Community Currencies In Action",
- **Jean-Philippe Magnen**, coauteur du rapport interministériel "D'autres monnaies pour une nouvelle prospérité".

▶ Échanges avec les participants

12h30-14h ▶ Déjeuner (prévu sur place)

14h ▶ Introduction

- **Marie Fare**, Maitre de conférences en sciences économiques à l'université Lumière Lyon 2.

14h15 ▶ 1^{ère} table ronde

Différents types de monnaies locales complémentaires : enjeux pour les territoires, place des citoyens et des acteurs économiques

- **Marion Ducasse** / **La Monnaie Autrement** (Chambéry),
- **Dante Edme-Sanjurjo** / **Eusko** (Pays Basque),
- **Catherine Esnée** / **Retz'L** (Pays de Retz),
- **Hugo Wanner**, **e-portemonnee** (Province du Limbourg - Belgique).

▶ Échanges avec les participants

15h30 ▶ 2^{ème} table ronde

Comment une collectivité locale peut-elle impulser une monnaie locale complémentaire ?

- **Mireille Hingrez-Cereda**, première vice-présidente de la communauté d'agglomération du Boulonnais,
- **André Sobczak**, membre du conseil métropolitain de Nantes Métropole, conseiller municipal de la ville de Nantes,
- **Alain Boeswillwald**, directeur général, SEMITAN,
- **Anne Le Tellier**, chargée de mission ESS, conseil départemental d'Ille-et-Vilaine,

▶ Échanges avec les participants

17h ▶ Clôture

- **Pascal Bolo**, vice-président de Nantes Métropole, premier adjoint ville de Nantes, président de l'association "La SoNantaise"

Grand témoin de la journée :

Patrick Viveret, philosophe et essayiste, ancien conseiller référendaire à la Cour des Comptes



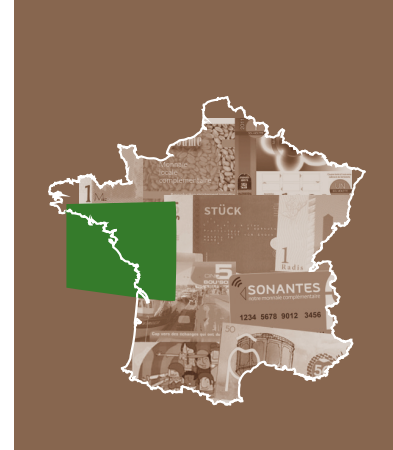
En partenariat avec le Mouvement SOL



Les collectivités & les Monnaies locales complémentaires

Jeudi 15 octobre 2015

Nantes



D'autres monnaies pour une nouvelle prospérité

Fiche synthèse du Rapport interministériel

► Le rapport sur les Monnaies locales complémentaires a été remis en avril 2015 à Carole Delga, alors secrétaire d'état à l'économie sociale et solidaire. C'est une conclusion de la mission confiée à Jean-Philippe Magnen, vice-président de la région Pays de la Loire, et à Christophe Fourel, chef de la Mission analyse stratégique à la Direction générale de la cohésion sociale, mission confiée en février 2014 par Cécile Duflot, alors Ministre de l'Egalité des territoires et du Logement et Benoit Hamon, Ministre délégué à l'Economie sociale et solidaire et à la Consommation.

Objectifs

La lettre de Mission fixait un triple objectif :

- Établir un état des lieux des dispositifs et des territoires concernés
- Identifier les risques et les opportunités que représente le développement de ces initiatives
- Envisager des actions que pourraient mener les pouvoirs publics.

Enjeux

Afin de remédier à quelques-uns des freins au développement des MLC identifiés au cours de ses travaux, la Mission a proposé au gouvernement dès juin 2014, un amendement à la loi relative à l'Economie sociale et solidaire alors en cours d'examen, autorisant une reconnaissance légale de ces monnaies. Cet amendement devenu l'article 16 de la loi reconnaît désormais les monnaies locales complémentaires comme titres de paiement dès lors que ceux-ci sont l'initiative de structures relevant des acteurs de l'ESS définis à l'article 1er de cette même loi.

Le rapport intitulé « D'autres monnaies pour une nouvelle prospérité », met en évidence les enjeux liés au développement des MLC, qui permettent :

- De localiser les transactions, en privilégiant l'usage local de revenus tirés d'une production locale
- De dynamiser les échanges au bénéfice des populations
- De transformer les pratiques et les représentations de l'échange, notamment en orientant la consommation de manière à la rendre plus « responsable »

Typologies des Monnaies Locales Complémentaires

Il identifie quatre types de MLC :

- La grande majorité sont des MLC « classiques », c'est-à-dire celles qui ont vocation à circuler entre citoyens et commerçants (ou producteurs) afin de favoriser des échanges répondant à certains critères définis en amont du projet : le plus souvent à vocation sociale et / ou écologique (circuit court) et à certaines valeurs éthiques. Elles sont généralement destinées à des échanges sur tous types de produits ou de services ;
- Les monnaies tournées vers les **échanges inter-entreprises**. Elles sont quelques fois appelées « monnaies anti-crise » du fait qu'elles peuvent contribuer à l'octroi de crédit en cas de difficulté de trésorerie sans passer par le système bancaire classique ou sous forme de chambres de compensation ;
- Les monnaies **thématiques**. Ce sont des monnaies dont la mise en place vise particulièrement le développement de la consommation de produits ou de services d'une filière particulière ;
- Les monnaies **affectées** qui ont vocation à être utilisées seulement pour des services ciblés. Les plus connues sont les titres du type chèque emploi service universel (CESU), les titres restaurant, titres vacances...

Propositions

La mission s'est entourée d'un collège des experts (auquel participait Christiane Bouchart, présidente du RTEs). Sur la base des nombreux débats qui ont pu naître tout au long du travail entre acteurs et experts, la **Mission formule 12 propositions**.

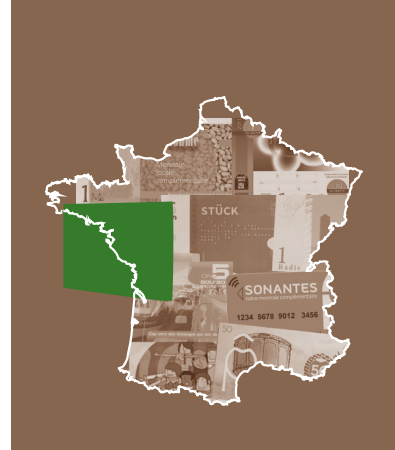
Elles s'articulent selon 4 registres :

- **faire vivre et évaluer l'application de l'article 16** de la loi du 31 juillet 2014 relative à l'ESS (et accompagner notamment les initiatives des collectivités en matière par exemple de paiement de services locaux ou de versement d'indemnités aux élus)
- **favoriser le débat public** autour de la réappropriation de la monnaie par les citoyens et améliorer une meilleure connaissance des initiatives monétaires et de leurs enjeux, avec par exemple la création d'un observatoire
- **développer un appui méthodologique aux acteurs** afin de mieux mesurer l'impact sociétal des MLC et d'amplifier le potentiel de ces dispositifs en termes de plus-value sociale et environnementale ;
- **soutenir des innovations monétaires** favorisant l'initiative économique, l'inclusion sociale et la transition énergétique.

Les collectivités & les Monnaies locales complémentaires

Jeudi 15 octobre 2015

Nantes



L'Eusko / Pays Basque

► Lancé le 31 janvier 2013 sur tout le Pays Basque nord, l'Eusko a connu un développement très rapide, avec aujourd'hui près de 3000 utilisateurs particuliers, et près de 600 entreprises et associations.

Organisation et gouvernance

L'Eusko est géré par l'association Euskal Moneta - Monnaie locale du Pays Basque. Le Comité des collèges, équivalent d'un conseil d'administration, réunit des acteurs du territoire et des membres d'Euskal Moneta. Il se réunit une fois par an, et a la haute main sur les décisions stratégiques. Le Comité de pilotage, équivalent d'un bureau, se réunit toutes les semaines et gère l'association au quotidien. Un Responsable Structure salarié assure avec un secrétaire administratif et une secrétaire comptable la gestion administrative et financière de l'association, et assure l'animation de la vie associative. Une Responsable du Développement encadre les trois, et bientôt quatre Chargés de développement, qui entretiennent et étoffent sur le terrain le réseau de professionnels, d'associations et de particuliers utilisant l'eusko.

Le comité d'agrément est composé de représentants de différents collèges de l'association : particuliers, prestataires, associations et partenaires. Il étudie et valide les dossiers de demande d'agrément déposés par les prestataires.

Prestataires et utilisateurs

La monnaie concerne les particuliers (c'est-à-dire les consommateurs), les entreprises (commerçants, prestataires de services, entreprises, paysans, artisans...), ainsi que les associations. Les prestataires sont des personnes morales, quel que soit leur statut : commerces de proximité, entreprises, artisans et professions libérales, producteurs (paysans, pêcheurs, artisans d'art, etc.), associations et collectivités territoriales (piscine municipale, transports, cantine scolaire, etc.)... Une charte formalise l'engagement pour la relocalisation de l'économie, la promotion de la langue basque, la solidarité entre commerces, entreprises, associations et producteurs locaux, des pratiques plus sociales et plus écologiques, et contre les pratiques économiques socialement ou écologiquement non responsables (ex entreprises appartenant à des réseaux de la grande distribution). Euskal Moneta demande notamment à ses adhérents prestataires de relever deux défis lors du 1er agrément, qui durera deux ans : le prestataire devra intégrer au moins trois produits locaux dans son activité et mettre en place un affichage bilingue soit dans son commerce, soit sur ses produits et sa communication.

Fonctionnement et conversion

L'eusko est échangé contre des euros à un taux de 1 pour 1, sans frais. L'eusko n'est pas reconvertible en euros pour les particuliers et est reconvertible pour les prestataires, avec des frais de commission

de 5 % du montant changé. Une monnaie électronique sera mise en place normalement au premier semestre 2016, et obéira aux mêmes règles que la monnaie papier pour ce qui concerne la reconversion. Chaque adhérent pourra avoir un compte Eusko en ligne, qu'il pourra alimenter par achats en ligne d'eusko avec sa carte bleue traditionnelle, et à partir duquel il pourra faire des virements vers d'autres comptes Eusko. Chaque adhérent pourra aussi avoir une carte de paiement eusko reliée à son compte Eusko, pour payer dans les commerces.

Fonds de réserve et fonds d'investissement

Les euros récoltés sont conservés sur un compte en banque et constituent le fonds de réserve. Ce fonds de réserve est placé auprès d'une institution financière solidaire ou éthique. Une convention de partenariat entre Euskal Moneta et la société Herrikoa a créé un « fonds d'investissement » Eusko-Herrikoa pour le financement de projets structurants au Pays Basque en phase avec les objectifs de l'eusko. Le montant de ce fonds, abondé par Herrikoa sur ses réserves, est égal au montant des eusko en circulation.

Liens avec les collectivités

L'eusko bénéficie de subventions publiques provenant de la région Aquitaine, du Conseil départemental, de communes, de l'Agglomération du Pays Basque ainsi que de l'office Public de la langue basque. Ces subventions assurent le quart de son budget, les aides d'État sur les salaires (CUI-CAE) un autre quart, et les cotisations le reste. L'association adhère au Réseau des monnaies locales complémentaires de France et au Mouvement SOL.

Quelques chiffres (2015)

7 salariés (6 ETP), une cinquantaine de bénévoles et
2700 particuliers / 438 entreprises / 133 associations
Budget : 160 000 €
Montant d'eusko en circulation en septembre 2015 : 410 000 eusko
Montant déjà investi par le fonds Eusko-Herrikoa (société de capital-risque solidaire) : 80 000 euros

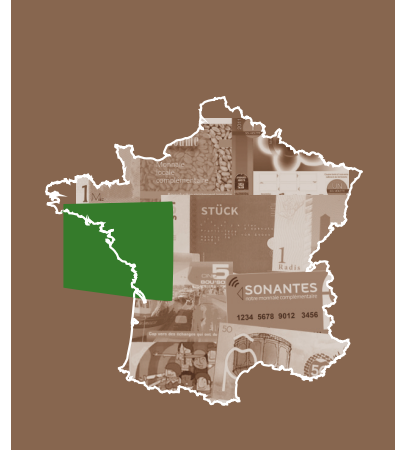
CONTACT

info@euskalmoneta.org
www.euskalmoneta.org

Les collectivités & les Monnaies locales complémentaires

Jeudi 15 octobre 2015

Nantes



L'Elef / Chambéry (73)

► L'Elef a été mis en circulation en novembre 2014.

Organisation et gouvernance

L'Elef est géré par l'association «La Monnaie Autrement», créée en 2010, qui porte également une Accorderie et ECOSOL, expérimentation de valorisation des engagements citoyens (terminée en 2013).

Prestataires et utilisateurs

800 personnes utilisent l'Elef et une soixantaine de commerces et professionnels de Chambéry Métropole l'acceptent.

Les prestataires s'engagent sur une charte de valeurs. Ils informent des pratiques qu'ils mènent dans leur activité ou souhaitent engager dans une démarche d'amélioration (approvisionnement local, réduction des déchets, engagement dans le réseau de l'Elef...).

Le Comité d'Accueil, composé de représentant-e-s d'utilisateurs, de commerçants, de banques, d'élus-e-s, est le lieu de validation des dossiers d'adhésion des prestataires pour l'Elef ainsi qu'un lieu de construction du projet, en lien avec son suivi et son évaluation.

Fonctionnement et conversion

1 Elef équivaut à 1€. Pour 20 euros échangés, 21 Elefs sont reçus : l'adhérent a le choix de le conserver ou d'en faire don.

Fonds de garantie et fonds citoyen

Les euros sont placés sur un compte bancaire au crédit coopératif sur un fond de garantie.

Par le mécanisme du don de bonus d'Elef et de la commission sur la reconversion des Elefs des prestataires (équivalente à 2% des montants échangés pour la 1ère année), un fonds citoyen est également abondé pour soutenir des projets du territoire. En 2015-2016, un partenariat est en cours avec le relais départemental de France Active pour soutenir la création de TPE sur la bassin de Chambéry Métropole. Le fonds citoyen sera ainsi abondé par un cofinancement de la Région Rhône Alpes (via le fond de prêt d'honneur Adises Active).

Liens avec les collectivités

Plusieurs collectivités soutiennent l'association «La Monnaie Autrement» : la Ville de Chambéry, Chambéry Métropole, la Région Rhône Alpes et Métropole Savoie.

Des expérimentations sont lancées : dans une commune près de Chambéry, les 130 agents de la collectivité et de la maison de retraite ont par exemple eu une prime exceptionnelle de fin d'année en Elef ; Une démarche est en cours identique auprès de l'Amicale du Personnel de la Ville et de l'agglomération (2000 agents) ; Un projet pour le paiement des entrées à la piscine/patinoire d'agglomération et pour le réseau de transport (DSP) en Elef est également à l'étude.

L'association a participé à l'émergence en 2013 du collectif ESS'Team en Savoie, et co-organisé 3 éditions du mois de l'ESS. L'association participe activement depuis 2015 au groupe de travail participatif sur l'élaboration d'une stratégie ESS sur le territoire de Chambéry Métropole et Métropole Savoie.

Quelques chiffres : le bilan à 3 mois (février 2015)

Fonds citoyen après 10 mois de circulation = 4 000€

- 60 entreprises adhérentes au réseau et 800 adhérents utilisateurs
- 40 000 élefs en circulation. Environ 40 % de reconversion en moyenne à ce jour.
- 8 filières intégrées : alimentaire (production et distribution), bar-restauration, habillement, culture-loisirs, santé-beauté et bien-être, fournitures et matériaux, autres services (service aux entreprises), artisanat.

Projet Elef : 70 000€ (budget 2015) / 1.6 ETP / 20 bénévoles

CONTACT

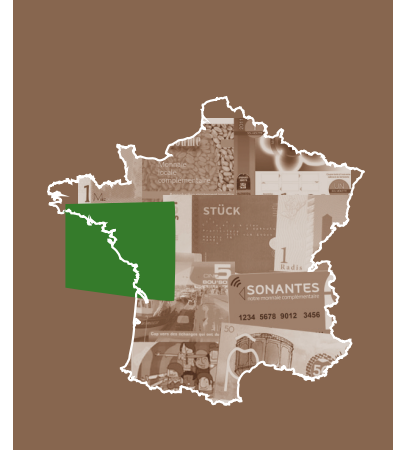
305, rue du Bertillet, 73000 CHAMBERY
09 81 01 50 90

contact@lamonnaieautrement.org
www.lamonnaieautrement.org

Les collectivités & les Monnaies locales complémentaires

Jeudi 15 octobre 2015

Nantes



Le Retz'L / Pays de Retz (44)

► Le Retz'L (prononcez [Réal]) a été lancé en 2013 sur le territoire du Pays de Retz.

Organisation et gouvernance

L'association porteuse, le Réseau du Retz'L a été créée en 2012 à l'initiative d'un groupe de citoyens et de commerçants. Les Comptoirs de Change sont des lieux (commerces, associations,...) qui représentent le Réseau du Retz'L dans leur ville ou quartier. Les particuliers peuvent y convertir leurs euros en Retz'L. L'association porteuse est entrée dans l'incubateur des Ecosolies en février 2015.

Fonctionnement et conversion

Un Retz'L vaut un euro. La reconversion pour les professionnels avec contribution de 3% est reversée (en Retz'L) à une association adhérente.

Les principaux secteurs concernés sont l'alimentaire et la restauration (plus du 1/3 des adhérents), la santé et le bien-être, les associations et les services.

Fonds de réserve et fonds de garantie

Les euros récoltés sont conservés en fond de garantie au Crédit Municipal de Nantes, qui possède un compte Nef-Crédit Coopératif pour la gestion courante.

Les professionnels qui ne remettent pas la totalité de leurs Retz'L dans le circuit s'engagent à reverser, par l'intermédiaire du réseau, 3% du montant de leurs reconversions sous forme de don à un projet associatif ou autre projet porteur pour le territoire choisi par le réseau.

Le Retz'L fait partie du Mouvement des Monnaies Complémentaires.

Objectifs et chantiers en cours

- Faire évoluer la contribution de la reconversion des professionnels de 3% à 4% puis 5 %.
- Faire du Pays de Retz le 1er territoire éco-responsable du département Loire-Atlantique en 2030

Liens avec les collectivités

Nantes Métropole (projet ESS) et la ville de Bouguenais soutiennent financièrement le Retz'L. Bouguenais instruit le dossier en vue de l'acceptation du Retz'L pour 2016.

Le réseau du Retz'L accueillera les 12^{èmes} rencontres nationales des monnaies locales d'initiatives citoyennes du 20 au 22 novembre 2015 au Pellerin.

Quelques chiffres

- Mise en circulation en janvier 2013 : 36000 Retz'L
- Actuellement, le Réseau compte 300 adhérents dont 130 professionnels
- 20% des adhérents utilisent régulièrement la monnaie entre 500 et 1000 RI/an

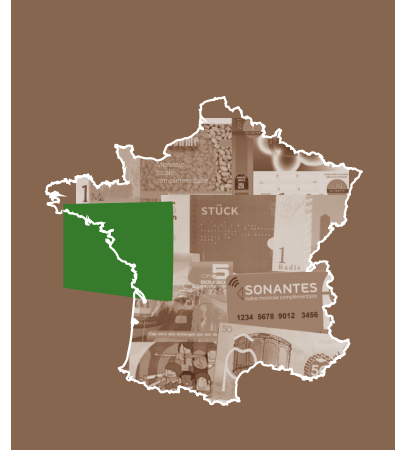
CONTACT

Jean-Claude Chauvigné
Tél : 07.62.54.07.60 / retz.mlc@laposte.net
<http://reseau duretzl.org>

Les collectivités & les Monnaies locales complémentaires

Jeudi 15 octobre 2015

Nantes



L'E-portemonnee / Belgique

► **Mis en place en novembre 2005, l'E-portemonnee est une monnaie complémentaire visant à promouvoir un comportement durable via un système électronique d'épargne et de fidélisation.**

Présentation et historique

Le projet a été élaboré par Bond Beter Leefmilieu (BBL) et l'Intercommunale de gestion des déchets Limburg.net, en partenariat avec FairFin, une ONG qui promeut les approches monétaires responsables sur le plan social et environnemental (CCIA 2012). Il est aujourd'hui porté avec les communes participantes.

L'E-portemonnee fonctionne sous la forme d'une carte à puce (carte d'identité belge), permettant de gagner des points en adoptant des comportements respectueux de l'environnement. Les points peuvent être utilisés comme monnaie pour acheter des produits durables ou accéder à des services tels que les piscines communales et les transports publics.

Fonctionnement et conversion

Il repose sur deux listes : la « liste des bonnes actions » qui comprend toutes les actions respectueuses de l'environnement que les participants peuvent entreprendre pour gagner des points et la « liste des récompenses » qui répertorie tous les endroits où les points peuvent être échangés contre une récompense. L'E-portemonnee n'est associé à aucun programme de fidélisation et les points gagnés peuvent uniquement être échangés contre des services publics ou des produits respectueux de l'environnement. Une option permettant le transfert de points à d'autres titulaires de comptes a été ajoutée en septembre 2014.

L'intercommunale gère et finance le projet (site web, contacts, technologie permettant d'enregistrer les points gagnés et dépensés...)

Liens avec les collectivités

Les communes peuvent adhérer au projet et votent alors un budget dédié. 15 communes et villes sont actuellement adhérentes au programme, l'objectif étant de rassembler toutes les communes de la province nord-est belge du Limbourg (une quarantaine) avec un taux de participation

de 10 % des ménages. Elles établissent leur propre liste d'activités permettant aux utilisateurs de gagner et d'échanger des points. Par exemple : passer chez un fournisseur d'énergie verte, faire don de vêtements à un magasin de seconde main local, apporter ses déchets ménagers au centre de recyclage local. Les points gagnés peuvent être échangés contre des entrées à la piscine communale, des ampoules économiques, des composteurs et même des piles rechargeables.

Le financement des points attribués revient en grande partie aux administrations locales, et est complété par des sponsors et partenaires privés.

L'E-portemonnee fait partie de « Monnaies complémentaires en action » (CCIA), partenariat transnational qui vise à développer et fournir des exemples de monnaies complémentaires dans de nombreuses régions d'Europe du Nord Ouest. CCIA est financé en partie par INTERREG NWE IVB (ERDF).

Quelques chiffres (2015)

Dans les 15 communes participantes, 10 000 ménages utilisent activement ce système de monnaie. Ces ménages gagnent environ 10 000 000 points par an et en dépensent plus ou moins 35 %.

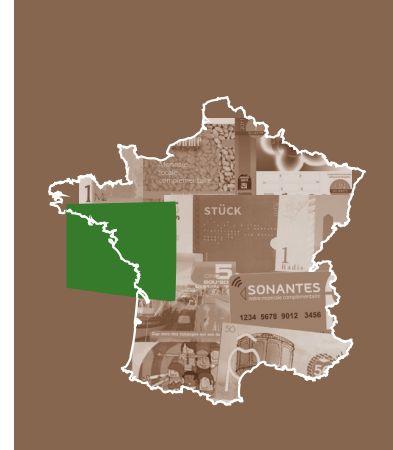
CONTACT

Limburg.net
Gouverneur Verwilghensingel 32 - 3500 Hasselt
Tél : 011 28 89 89 / info@e-portemonnee.be
<http://mijn.limburg.net/>

Les collectivités & les Monnaies locales complémentaires

Jeudi 15 octobre 2015

Nantes



SoNantes / Loire-Atlantique

► Lancé fin avril 2015 et portée par la Mairie de Nantes, Nantes Métropole et le Crédit Municipal, qui a en charge son exploitation technique, administrative et commerciale, la Sonantes a une particularité : c'est une monnaie hybride, à destination des particuliers comme des professionnels.

Présentation et historique

La SoNantes a été construite, à l'initiative de la collectivité, par des ateliers participatifs regroupant une soixantaine de citoyens nantais, d'origine très diverses qui se sont réunis régulièrement pendant 6 mois.

La MLC est portée par l'association « La SoNantaise » créée en mars 2015 ; qui se substitue à la fois au Comité de Pilotage de la Monnaie, né en 2012 et à l'atelier prospectif organisé de 2012 à 2015 par la Mairie de Nantes pour débattre et affiner le projet. L'association La SoNantaise a son siège au Crédit Municipal de Nantes.

Elle est organisée en 4 collèges : les membres fondateurs (la Ville de Nantes et Nantes Métropole, le Crédit Municipal, la Chambre de commerce et d'industrie, la Chambre des métiers et de l'artisanat et la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire), les membres actifs que sont les réseaux économiques, sociaux et de la formation de la région nantaise, les adhérents « professionnels », les adhérents « particuliers ». La SoNao, SASU filiale du Crédit Municipal est la structure opérationnelle, elle assure la commercialisation et la gestion technique de SoNantes.

Fonctionnement et conversion

Sans pièce, ni billet, les transactions de SoNantes se font sur une plateforme informatique en ligne et via des applications mobiles ou une carte de règlement.

Les professionnels, artisans, commerçants, entreprises, peuvent recevoir et dépenser cette monnaie en négociant leurs biens et services avec d'autres membres du réseau d'entreprises ou en commerçant avec les particuliers.

Les particuliers peuvent obtenir des SoNantes en déposant des euros auprès du Crédit Municipal, dans un compte cantonné. Ils pourront également percevoir une partie de leur rémunération en SoNantes après signature d'un accord avec leur employeur si lui-même est adhérent au dispositif.

SoNantes couvre le territoire de l'aire urbaine nantaise, soit 114 communes.

Budget et Financements

Depuis 2011, 800 000 € ont été investis en études et communication dans le projet SoNantes (dont 350 000 € financés par le programme européen Interreg). Le Crédit municipal de Nantes a investi 2 millions d'euros pour capitaliser la société SoNao, qui gère la monnaie locale avec six salariés. À moyen terme, SoNantes trouvera son équilibre économique. Son financement est assuré par les contributions des professionnels adhérents.

SoNantes a contribué au programme européen « Monnaies complémentaires en action » (CCIA), partenariat transnational qui vise à développer et fournir des exemples de monnaies complémentaires dans de nombreuses régions d'Europe du Nord Ouest. CCIA est financé en partie par INTERREG NWE IVB (ERDF).

Quelques chiffres à fin septembre 2015 (5 mois de fonctionnement)

120 entreprises et 350 particuliers ont adopté ce système de paiement complémentaire. Pour atteindre l'équilibre économique il faut 3000 professionnels. Cet objectif pourrait être atteint en 3 ans.

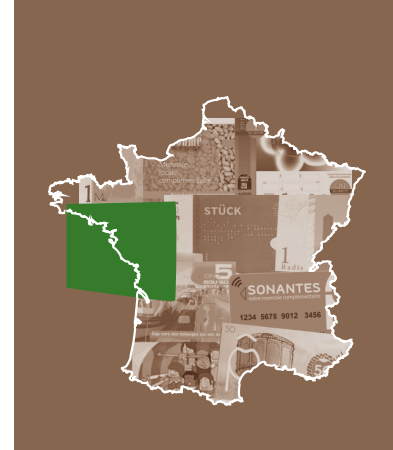
CONTACT

Jacques Stern,
directeur du Crédit Municipal de Nantes,
jacques.stern@creditmunicipal-nantes.fr
www.sonantes.fr

Les collectivités & les Monnaies locales complémentaires

Jeudi 15 octobre 2015

Nantes



Bou'sol / Pas-de-Calais

► **Bou'sol, monnaie locale complémentaire portée par la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) et le Crédit municipal de Boulogne-sur-mer, a été lancée en mai 2013.**

Historique et gouvernance

L'Association pour la Promotion de la Monnaie Citoyenne (APMC) du Boulonnais gère le fonctionnement de la monnaie BOU'SOL. Le président d'honneur de l'association est Frédéric Cuvillier, qui a lancé le projet lorsqu'il était Président de la CAB. La création de la monnaie a été accompagnée par Acteurs pour une Economie Solidaire (APES).

L'association compte trois collèges : les solistes, les prestataires, les partenaires. De ces collèges émanent 9 personnes qui forment le collectif de gestion. Ce collectif a pour mission d'animer la démarche, d'entretenir le partenariat, de faire la promotion de la monnaie locale, et de mettre au débat toutes les propositions d'évolution du système.

Fonctionnement et conversion

Le circuit de la monnaie repose sur trois types d'acteurs :

- la banque SOL (Crédit Municipal) : elle héberge l'association qui émet les Bou'sols, les échange contre des euros (20 € = 21 Bou'sols) et régle la circulation des billets ;
- les solistes (les consommateurs) : ils échangent des euros contre des Bou'sols qu'ils utilisent chez un réseau de prestataires agréés ;
- les prestataires (les commerçants) : ils sont agréés par l'APMC et s'engagent à respecter une charte.

Une bonification de 5 % à l'échange par tranche de 20 € (20 € = 21 Bou'sols) a été mise en place.

Prestataires et utilisateurs

Quatre filières ont été identifiées en priorité : alimentation, loisirs-culture, services de proximité, mobilité douce. Le « b to b » a été développé pour permettre aux prestataires de payer leurs fournisseurs (locaux) en monnaie locale.

Liens avec les collectivités

Bou'sol mobilise un important réseau de partenaires : Communauté d'agglomération du Boulonnais, Crédit Municipal, Caisse des Dépôts et Consignations, Conseil Régional du Nord-Pas de Calais, Macif, Pays boulonnais, Fondation de France, GRDF, Conseil Départemental du Pas-de-Calais, Etat.

Plusieurs conventions ont été signées ou sont en cours de signature : avec GrDF pour financer la réalisation de support vidéo de présentation et assurer la promotion de la monnaie Bou'Sol, avec le réseau de bus de la Communauté d'agglomération, Marinéo (groupe RATP) rendant possible l'achat de titres de transport en Bou'sols, avec «SNCF développement», et prochainement avec La Poste pour augmenter le nombre de points de change.

La Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) et le Crédit municipal de Boulogne-sur-Mer sont membres du collège des partenaires.

La CAB apporte une subvention, un soutien technique et est prestataire Bou'sol ; il est possible de payer en Bou'sols les programmations culturelles de la Communauté d'agglomération. La CAB est d'ailleurs la première collectivité en France à avoir obtenu l'accord du Ministère de l'Économie et des Finances pour accepter une monnaie locale dans une régie de recettes. L'idée consiste maintenant à faire de Bou'sol un outil au service des politiques publiques : payer une partie des aides sociales en Bou'sols. D'autres chantiers seront à mettre en oeuvre ultérieurement : comités d'entreprises, développement d'une monnaie électronique, ...

Quelques chiffres (2015)

Bou'sol compte 220 adhérents et plus de 60 établissements (dans le Boulonnais) qui acceptent cette monnaie.

1 ETP salarié par l'association + 3 services civiques à compter d'octobre 2015.

Plus de 100 000 Bou'sols mis en circulation depuis mai 2013.

Actuellement 6 000 Bou'sols mis en circulation chaque mois en moyenne. 1/3 des prestataires appartient à l'économie sociale et solidaire.

CONTACT

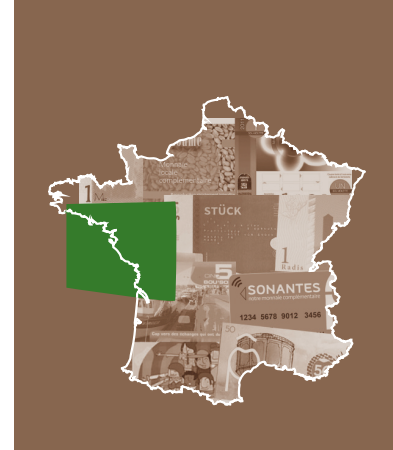
Miguel ITURRA

06 38 70 17 65 / monnaie.bousol@yahoo.fr
www.bou-sol.fr

Les collectivités & les Monnaies locales complémentaires

Jeudi 15 octobre 2015

Nantes



Galleco / Ile-et-Vilaine

► Monnaie locale d'ampleur départementale, le Galleco a été lancé en 2013 en Ile-et-Vilaine.

Présentation et historique

Portée par l'association du même nom, le Galleco est né en 2013 sous l'impulsion des élus et services du Département et s'inscrit dans un processus d'expérimentations autour des monnaies locales lancé dès 2005 en Ile-et-Vilaine.

Fonctionnement et conversion

L'association fonctionne avec un conseil d'administration composé de 4 collèges regroupant les membres de droit (élus départementaux), les citoyens / usagers, les entreprises adhérentes, les partenaires. Chaque collège compte des membres originaires des 3 territoires d'expérimentation du Galleco – Rennes, pays de Fougères et de Redon. Un cinquième collège est prévu pour les futures collectivités locales partenaires et sera mis en place lorsque le Galleco pourra être utilisé comme moyen de paiement de certains services publics (transports publics, bibliothèques, piscines, écoles de musiques, théâtres...).

Des comités locaux d'animation rassemblant tous les adhérents d'un territoire ont également été mis en place ; appuyés par les 2 salariés du Galleco, ils démarchent les entreprises, organisent ou participent à des événements pour sensibiliser et faire adhérer de nouveaux usagers et décident d'agréer les entreprises qui souhaitent utiliser les Gallecos. Ces rencontres mensuelles rassemblent en moyenne 30 personnes.

1 Galleco = 1 €. Les entreprises adhérentes sont sélectionnées par des comités locaux d'utilisateurs du Galleco en fonction de critères allant du respect de l'environnement à la politique salariale en passant par l'implication sur le territoire.

Les chantiers à venir

Plusieurs pistes sont en travaux : le développement d'un Galleco numérique et le paiement de certains services publics en monnaie locale.

L'association envisage également la mise en place d'une taxe à la conversion payée par les entreprises qui changent leurs Gallecos en Euros (ce qui n'est pas le cas aujourd'hui) et de proposer des prestations de conseil aux collectivités ou associations qui souhaitent développer une monnaie locale, dans un mouvement plus large de mutualisation avec les

autres monnaies locales régionales

Liens avec les collectivités

Le Département d'Ile-et-Vilaine s'est impliqué dès 2005 dans les travaux du mouvement Sol et a soutenu financièrement une expérimentation de cette monnaie sur Rennes en 2008. En 2011, dans le cadre de sa politique de soutien à l'ESS, la préfiguration de ce projet a été lancée et plus de 30 rencontres publiques organisées à Rennes, Redon et Fougères. L'objectif était d'informer les citoyens sur les enjeux autour de la monnaie et de créer des groupes locaux.

Le Département, via les élus et techniciens, a été le catalyseur de la création du Galleco avant de passer le relais à une association, créée en 2013. Des élus départementaux siègent au conseil d'administration comme membres de droit sans prérogative supplémentaire par rapport aux autres membres du CA.

Enfin, le Département soutient financièrement l'association : en 2014, son financement s'élevait à 98 500 € sur un budget total de 105 208 €.

La ville de Rennes et Rennes Métropole se sont engagées à soutenir financièrement l'association à partir de 2016.

Quelques chiffres (2014)

Le Galléco compte 1 000 utilisateurs et 180 entreprises adhérentes. Près de 60 000 Gallécos ont été émis en 2014.

CONTACTS

Conseil département d'Ile-et-Vilaine

Anne Le Tellier

Chargée de mission économie sociale et solidaire

Tél : 02 99 02 20 52 / anne.le-tellier@cg35.fr

Association Galleco

02 99 63 87 24

contact@galleco.info